

Mémoire du CRE-Montréal – Proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) remercie la Commission pour l'attention qu'elle veut bien lui accorder..

Le CRE tient d'abord à souligner le caractère exemplaire de la démarche des auteurs et à les féliciter pour leur initiative. Proposer une Charte montréalaise des droits et responsabilités demeure un projet ambitieux.

Les commentaires du CRE, pour des raisons évidentes, vont se limiter au chapitre 4 du projet de Charte, chapitre intitulé **Environnement et développement durable**.

- 1- Nous nous réjouissons que les auteurs fassent une bonne place aux questions environnementales dans leur proposition en leur consacrant un chapitre complet de la Charte. Le droit à un environnement sain, la qualité de l'air que nous respirons, la disponibilité d'espaces verts sont en effet au cœur de notre qualité de vie. La pollution engendrée souvent par les activités des villes, les modèles de développement urbain, créent sur les éco-systèmes une pression de plus en plus forte et menacent même, à terme, la survie de la planète. Nous sommes bien là, dans le contexte cette fois du XXI^e siècle, au cœur de droits et de responsabilités individuelles et collectives.
- 2- Les Montréalais sont des insulaires. Ils vivent au centre d'un immense archipel, au milieu de l'un des plus grands réseaux fluviaux du monde. Il est inacceptable qu'ils aient été à ce point, individuellement et collectivement dépossédés de leur droit à profiter de cette situation. L'accès aux rives leur est pratiquement interdit sauf en de très rares endroits. La Charte devrait réaffirmer plus fortement ce droit d'accès qui dépasse la seule notion de qualité des eaux riveraines.
- 3- Le document ne parle pas des besoins en espaces verts. Quand on sait que près de la moitié des Montréalais ne prennent pas de vacances à l'extérieur de la ville et n'ont d'autre contact avec la nature que les parcs publics, cette question prend toute son importance. La répartition de manière plus équitable de ces espaces verts sur l'ensemble du territoire constitue aussi un enjeu.
- 4- Le droit à la mobilité, à une mobilité conviviale et respectueuse de l'environnement devrait être mentionné dans la Charte. Son corollaire, la responsabilité individuelle et collective de choisir des moyens de transport qui ne mettent pas en péril l'avenir de la planète devrait aussi être invoqué. Le Conseil municipal de Montréal l'a d'ailleurs reconnu en faisant siens les principes du Protocole de Kyoto.
- 5- La responsabilité de gérer nos ressources en tenant compte des principes du développement durable pourrait figurer en bonne place dans le document. Il y est tout au plus fait mention comme d'une simple responsabilité de limiter les nuisances issues du dépôt des ordures. Or les enjeux d'une gestion responsable des ressources dépassent largement cette seule question. (Réduction à la source, réemploi, recyclage et compostage).

Nous aimerions enfin voir affirmer dans la Charte la responsabilité, tant pour les citoyens que pour l'Administration municipale, d'inscrire l'ensemble de leurs décisions et de leurs gestes quotidiens dans le cadre du principe de précaution. Ce principe est fondamental en matière de développement durable et d'environnement.